

endormir les députés et arrêter, en faisant croire que le chef métis aurait la vie sauve, des manifestations dont l'unanimité eût contraint les bourreaux à se laisser arracher leur proie.

C'est sir Hector Langevin qui, dans la séance du 16 juillet 1885, a promis, au nom du gouvernement, que les jurés seraient choisis "*absolument comme ils le seraient dans d'autres parties du pays,*" et que le procès serait "*convenable et impartial.*" Ne s'en tenant pas à un si audacieux mensonge, il complétait son œuvre d'hypocrisie, en laissant entrevoir la grâce au bout d'une condamnation possible, et il ajoutait que "*la question de savoir si on devrait pardonner viendrait plus tard*" et que "*le pouvoir de pardonner serait exercé avec cette humanité qui a toujours guidé le gouvernement du pays, qu'il fût conservateur ou libéral.*"

C'est sir Hector Langevin qui, après la condamnation de Riel, a dit et fait dire à ses amis que Riel ne serait pas pendu. "*Que pouvez-vous craindre,* disait-il à l'un d'eux, *ne sommes-nous pas là ?* C'est lui qui a dirigé la campagne contre les manifestations en faveur de Riel, en avertissant ses amis de ne pas y prendre part, parce que le gouvernement étant décidé à ne pas faire pendre Riel, ces manifestations étaient inutiles et ne pouvaient constituer qu'une "*manceuvre libérale.*"

C'est lui qui a déclaré solennellement à Rimouski que le gouvernement s'engageait à faire statuer